

Marais audomarois

Gestion des ligneux
Gestion hydraulique

Région : Nord-Pas de Calais

Département : Nord-Pas de Calais

Superficie de la zone humide : 3731 ha

Superficie du site : 110 ha

Statuts de protection ou liés à des inventaires : Réserve Naturelle Volontaire

(prochainement RNN) ; ZNIEFF ; ZPS et ZSC

Propriétaires : PNR des Caps et Marais

d'Opale (88 ha), CG du Pas de Calais (23 ha),

CG du Nord (1 ha)

Gestionnaires : PNR des Caps et Marais d'Opale

Groupements végétaux tourbeux

ou para-tourbeux : Végétations aquatiques

enracinées des eaux profondes (*Potamogeton*

pectinatus ; *Nymphaea alba*)

Roselières et cariçaies

(*Phragmites-Caricetea elatae*)

Végétations arbustives hygrophiles (*Alnetea*

glutinosa / *Alno-Ulmion*, *Salici-Virburnion*)

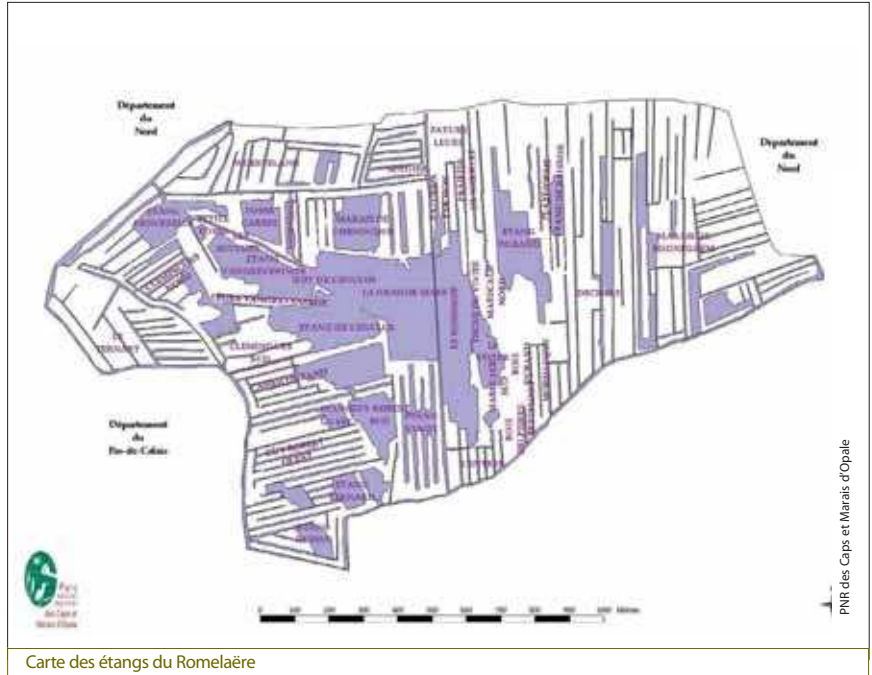
Végétations des prairies hygrophiles

à inondables.

Végétations aquatiques flottantes ou peu

submergées (*Utricularia Stratiotetea*

stratioteton)



Carte des étangs du Romelaère



Étang du Romelaère

Historique du site

Aménagé progressivement depuis le XVIII^{ème} siècle, le marais est passé d'un état sauvage « impraticable » à celui de marais « domestiqué ». Les secteurs les plus tourbeux comme la RN des étangs du Romelaère ont été exploités pour leur tourbe dès le XVIII^{ème} siècle et jusqu'à l'avènement de la houille. Le reste du marais a lui été cultivé sous la forme de grands jardins et de vaines pâtures qui existent encore aujourd'hui. C'est le dernier marais maraîcher de France.

assèchement plus important et plus rapide du marais. Le marais étant en lien direct avec le canal (hors 500 ha gérés par casiers hydrauliques), il en subit directement les fluctuations. La réserve du Romelaère possède des casiers où l'eau est gérée à la hausse afin de favoriser les hélophytes et les cortèges faunistiques associés. D'autres secteurs de prairies se situent sous la cote moyenne du canal et l'absence de gestion hydraulique condamnerait ces espaces.

PRÉSENTATION DU SITE

Le marais audomarois se situe à la confluence de la plaine maritime flamande, de la Flandre intérieure et des collines d'Artois. Constituant la plus vaste zone humide régionale, c'est un site d'intérêt exceptionnel situé dans le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. Véritable mosaïque de milieux, il est composé d'une multitude de parcelles de terre et d'eau (13 200) parcourues par plus de 700 km de canaux, que se partagent environ 5 000 propriétaires.

Actuellement, les 3 731 ha du marais audomarois sont occupés par des prairies (30 %), des milieux aquatiques : étangs, fossés et rivières (15 %), des cultures maraîchères et floricoles (13 %), des espaces boisés (9 %) et des grandes cultures (9 %).

Fonctionnement hydrologique

La zone humide est principalement alimentée par les eaux en provenance du bassin versant de l'Aa, par les apports du canal de Neuffossé et par des phénomènes d'artésianisme au contact des collines d'Artois. Elle est donc sertie entre l'ancien delta de l'Aa et son bassin versant. Les apports en eau sont influencés directement par la gestion du bassin versant et celle du delta de l'Aa. Ainsi, le marais dépend directement de la gestion pratiquée au-delà de ses limites.

La cote minimale du niveau d'eau dans le marais est permanente et en lien direct avec la cote du canal à grand gabarit qui garantit le passage des péniches. Paradoxalement, cet usage pour artificiel qu'il soit est certainement celui qui a évité un

USAGES ET FONCTIONS

La fonctionnalité du marais est difficile à appréhender étant donné son origine entièrement anthropique et la gestion artificielle du niveau d'eau. Peu de données naturalistes anciennes permettent de mesurer l'évolution de la valeur patrimoniale du site. L'enjeu patrimonial actuel reste majeur et de niveau européen. On peut citer entre autres la présence de 200 espèces d'oiseaux dont 92 régulièrement nicheuses et 35 de l'annexe I de la Directive Oiseaux. Le site abrite également 40 espèces végétales protégées, de nombreuses espèces d'insectes, 19 espèces de champignons menacées d'extinction et plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale : *Vertigo moulinsiana*, couleuvre à collier (*Natrix natrix*), triton crêté (*Triturus cristatus*), murin des marais (*Myotis dasycneme*)...



F. Legris

Stratiotes aloides (aloès d'eau), espèce protégée, liste régionale - Nord - Pas-de-Calais

Actuellement, le statut de dernier marais maraîcher de France confère au marais une place particulière dans les zones humides françaises avec des difficultés connexes. Cela lui confère une valeur paysagère et culturelle (premier jardin identifié au XII^{ème} siècle) mais amène aussi en corollaire des difficultés de niveau environnemental.

MENACES ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

Situé dans une région à forte densité de population (322 hab/km²), le marais subit comme les autres espaces naturels régionaux une forte fréquentation sur l'année au travers des sentiers aménagés à cet effet ou au travers de l'activité importante des bateliers.

Les menaces qui pèsent sur le marais audomarois sont celles inhérentes aux zones humides en général : boisements spontanés ou volontaires, creusements de

plans d'eau illégaux, développement incontrôlé d'habitations légères de loisirs, comblements de fossés, etc.

EXPÉRIENCES DE GESTION

• Principaux acquis : la gestion des roselières et des mégaphorbiaies

Au fil de 25 années de gestion conservatoire sur la RN des étangs du Romelaëre, le Parc a pu développer des pratiques de gestion visant à limiter les ligneux (saules essentiellement) et à favoriser les végétations héliophytiques.

➤ Des digues ont été reconstituées afin de pouvoir contrôler les niveaux d'eau et des dispositifs de relevage des eaux ont pu être installés (buses avec clapet anti-refoulement ou pompes immergées).

➤ Le fauchage des roselières et des mégaphorbiaies s'est mécanisé progressivement. Aujourd'hui, le gestionnaire parvient à évacuer annuellement environ un

millier de bottes de foin d'une quinzaine de kilos. Ce foin sert à reconstituer des digues situées sur des hauts fonds de l'étang du Romelaëre.

➤ Les saules sont recépés et le bois ensuite utilisé à 100 % pour préserver ou reconstituer les anciennes digues de séparation des étangs (le bois était autrefois incinéré sur place). Ainsi les boisements de saules qui couvraient jusqu'à 80 % des roselières ne sont-ils plus présents qu'à raison de 5 à 10 % sur des espaces stratégiques. Ces importants travaux ont permis le retour du Butor étoilé *Botaurus stellaris* dès 1999. Le Romelaëre est actuellement le seul site de reproduction régulier de l'espèce en Nord-Pas de Calais.

➤ La complexité du site a longtemps fait hésiter le gestionnaire sur la stratégie de gestion à adopter. En effet, le matériel de fauche, tout comme les engins de curage, ne peut être emmené que par bateau ce qui limite la capacité d'intervention. Le dispositif complet de fauche exportatrice



Porte d'eau



Blongios nain

(barge – tracteur – faucheuse – andaineuse et presse) a été mis au point en 2000 grâce au soutien de la DIREN et de l'Agence de l'Eau. Il permet désormais de mener des interventions ciblées et économes en main d'œuvre sur les roselières dès la fin du mois d'août.

• **Suivi des fauvettes paludicoles nicheuses des roselières (depuis 1996)**

Développé en partenariat avec le CRBPO, ce suivi a permis de fournir un indicateur nouveau de la qualité de ces milieux. Ce protocole est depuis devenu le « STOC Roseaux ». Parallèlement, il a démontré l'enjeu de ces habitats palustres pour les fauvettes paludicoles et les densités remarquables qu'elles présentent sur le site.

• **Une forte implication des volontaires dans la gestion des milieux**

Depuis les années 80, l'implication des volontaires pour la gestion des milieux est forte au sein de la réserve. Plusieurs milliers de journées bénévoles ont été réalisées (indispensables pour avoir autant de recul sur les techniques de gestion). Actuellement, ce sont quelques 500 journées volontaires qui sont réalisées annuellement principalement dans le cadre de partenariats avec des lycées agricoles de la région.

• **Une gestion difficile en raison du morcellement important du site**

Le morcellement du site constitue une difficulté majeure pour sa gestion. Avec plus

de 23 km de cours d'eau, les parcelles n'excèdent que rarement les 4000 m² et les 20 m de large. La cartographie du site n'en est donc pas facilitée. Il s'agit là de l'un des enjeux du prochain plan de gestion qui devra définir une échelle cartographique plus pertinente et adaptée aux nombreuses espèces recensées.

INVENTAIRES ET SUIVI

- Suivis qualitatifs et quantitatifs des niveaux d'eau ;
- Suivi des populations d'oiseaux d'eau, en particulier du butor étoilé (*Botaurus stellaris*) et du blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ; recensement de la colonie de reproduction de grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) et l'hivernage des canards ;
- Suivi de la végétation lors de chaque plan de gestion avec 25 carrés permanents, permettant de juger notamment



Fauche d'une roselière



Chantier volontaire



Butor étoilé



^ Reconstitution d'une digue avec des saules
< Inscription en braille sur une plaque de laiton

l'évolution de certains habitats particuliers et plusieurs populations de plantes (orchidées, grande douve *Ranunculus lingua* et *baldellia fausse renoncule* *Baldellia ranunculoides* ...).

➤ Participation au programme régional de suivi et d'évaluation de la qualité des zones humides par des bio-indicateurs (depuis 2001) piloté par Espaces naturels régionaux, financé par le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Ce protocole, fondé sur le recensement des oiseaux en période de reproduction, a permis d'établir depuis 4 ans un bilan de l'état de santé de la diversité ornithologique et des milieux humides à l'échelle de la région, sur la base d'un réseau de sites humides suivis selon une méthodologie d'échantillonnage identique.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

➤ La réserve accueille environ 100 000 visiteurs par an, dont 30 000 visiteurs au bâtiment d'accueil « la Grange Nature » ;

➤ Le Romelaëre est depuis 1999 la première réserve de France à bénéficier du label « Tourisme & Handicap » reconnaissant son accessibilité pour tous : sentier sur pilotis (1,5 km) accessible et sécurisé

pour les personnes non-voyantes ou en fauteuil roulant ; bornes d'interprétation en relief et braille tout au long du sentier.

➤ À signaler que le sentier sur pilotis a réduit notablement les problèmes d'accueil et de dégradation sur la réserve et qu'il est, localement au moins, devenu un faire-valoir pour le gestionnaire.

NOUS AVONS NOTÉ

- Une gestion visant à limiter les ligneux et à favoriser les végétations héliophytiques
- Un contrôle des niveaux d'eau et des dispositifs de relevage des eaux
- L'utilisation sur place du foin et des ligneux exploités pour reconstituer les digues
- L'implication forte des bénévoles qui permet d'avoir un certain recul sur la gestion du site
 - Des difficultés liées au parcellaire très morcelé
- Le label « Tourisme et Handicap » qui reconnaît l'accessibilité pour tous d'un parcours de 2,5 km

CONTACT

Luc BARBIER, conservateur
Hugues DESREUMAUX, garde chef
Maison du Parc, BP 55
62510 ARQUES
tél. : 03 21 87 90 90
fax : 03 21 38 92 10

BIBLIOGRAPHIE

ALFA & coll., 1996 – Plan de gestion du site et de la réserve naturelle volontaire des étangs du Romelaëre. Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de l'Audomarois. 147 pp. et annexes.

ALFA & coll., à paraître – Plan de gestion de la future Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre. Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et DIREN Nord-Pas de Calais.

ARNAUD D. & al., 2006 – Au fil de l'eau entre Flandre et Artois : le marais Audomarois. Punch Editions, 96 p.

BARBIER L. & MULET F., 2003 – Le Marais Audomarois, regards d'enfants, visions d'avenir... Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, 52 p.

TERRIER C., 2000 – L'accessibilité des sites naturels au public handicapé : la réserve naturelle des étangs du Romelaëre. ATEN, 64 p.